

Réunion du 8 avril 2019

P.V. n° 33

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - CHARBONNIER - DEL MOLINO - GIRAUD - GUIGUEN - PERRIN - RENAUT.

Excusés : Mme. HEBRE - M. BOUDET - SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

1/16èmes de Finale :

La Commission homologue les résultats des 16 rencontres de ce tour.

Calendrier des 1/8èmes de Finale :

8 matches avec les **16** vainqueurs des 1/16^{èmes} de Finale.

La Commission procède à la constitution de **2** groupes géographiques puis le tirage au sort est effectué en soirée au siège de la LFNA à Puymoyen par Lydie, salarié de la LFNA et Adrien, stagiaire aux Compétitions, en présence des clubs d'Angoulême Charente F.C., du F.C. Chauray et du Stade Poitevin F.C. Le live Facebook est visible sur la page de la LFNA.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **lundi 22 Avril 2019 à 15h00**.

En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

En cas d'absence du **délégué désigné par la C.R. Compétitions Délégués**, le représentant du club visiteur en fera fonction.

FORFAIT RECETTE PART LFNA : 51,00 € (débités sur le compte du club)

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Jusqu'aux 1/8^{èmes} de Finale inclus, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant (**réglés par virement effectué par la LFNA – ne pas régler sur place**). Si la **recette** de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue **sur place** de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES ET DE RECETTES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr ou vvallet@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

Les feuilles de recettes doivent être conservées par les clubs en présence et ne pas être envoyées par mail à la Ligue dès le soir du match car la LFNA n'intervient pas financièrement sur celles-ci.

ATTENTION ! La règle des **REPLACES-REPLACANTS s'applique.**

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

IMPORTANT

Compte-tenu :

- que les **1/8èmes de Finale de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine** sont programmés au calendrier général le lundi 22 avril 2019 à 15h00
- que la **journée 22 du championnat de National 3** est programmée les 20 et 21 avril 2019 (4 matches le samedi 20 avril et *3 matches le dimanche 21 avril*)
- que l'article 151 des R.G. de la F.F.F. mentionne que « la participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle est interdite au cours de deux jours consécutifs »

Par conséquent, conformément à ce que la commission avait décidé lors de sa réunion du 13 mars 2019, les **3 matches de National 3 programmés le dimanche 21 avril 2019 à 15h00** :

- Pau F.C. (2) / F.C. Chauray
- F.C.E. Mérignac Arlac / U.E.S. Montmorillon
- S.A.G. Cestas / U.S. Lège Cap Ferret

sont **avancés au samedi 20 avril 2019 à 18h00**.

CHAMPIONNATS

SENIORS REGIONAL 1

Match n° 20453286 – Poule A – S.O. Châtelleraut / C.A. Neuville

Match non-joué le samedi 09/02/2019 suite à un arrêté municipal d'interdiction des terrains à Châtelleraut. Cette rencontre a été programmée le samedi 20/04/2019 à 19h00 par un courriel du 01/04/2019.

La commission entérine la programmation administrative de cette rencontre en retard au samedi 20/04/2019 à 19h00 et rappelle aux clubs que le week-end de Pâques est mentionné comme date de rattrapage sur le calendrier général Seniors de la LFNA.



Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 09/04/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.